

ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Les étapes de l'accompagnement :

1. Entretien individuel de positionnement – 1h

En amont de l'accompagnement, un entretien individuel de positionnement permettra d'informer le candidat et d'établir la capacité à s'engager dans un parcours de validation des acquis de l'expérience.

2. Les outils de la VAE – 3 h

- ❖ Entretien d'explication de l'expérience professionnelle
- ❖ Présentation du livret de validation à remplir
- ❖ Présentation du référentiel du diplôme ou du certificat visé
- ❖ Conception d'un retro planning jusqu'à l'envoi du dossier finalisé

3. Initier l'écriture du dossier de validation – 3h

- ❖ Sélection des activités professionnelles au regard du référentiel choisi
- ❖ Entretien d'explication pour permettre la description des activités et de l'expérience correspondant aux exigences du référentiel de la certification

4. Ecriture du dossier de validation – 9h

- ❖ Individuel ou en groupe : conseils de rédaction et ateliers thématique ; travail sur l'émergence des atouts professionnels
- ❖ Vérification de l'adéquation du récit décrit au référentiel ou la certification visée

5. Formalisation du dossier de validation – 3h

- ❖ Vérification de l'ensemble du document et conseils de finalisation

6. Préparation de la soutenance Jury VAE – 5h

- ❖ Présentation de la constitution et du rôle du jury
- ❖ Rédaction du support de présentation de l'oral du/de la candidat(e)
- ❖ Préparation à la soutenance avec simulation